

RAPPORT SYNTHETIQUE MISSION REFERENTE LAICITE

La Lettre de mission précisant les objectifs de ma fonction de « Référente Laïcité » de l'Université Lumière Lyon 2 définissait quatre principales missions : 1) assurer les fonctions de médiation, d'explicitation et de conseil en vue de la prise en charge des situations susceptibles de mettre en cause les principes de la laïcité au sein de l'université ; 2) proposer et animer des modalités de formation des personnels nourrissant « une culture de la laïcité », et ainsi contribuer à la formation tant des personnels administratifs que des personnels enseignants nouvellement nommés; 3) exercer une fonction de veille scientifique et médiatique ; 4) organiser au sein de l'université des événements contribuant à la compréhension de la laïcité. Ces différentes missions ont été engagées au cours des années 2022 et 2023, et développées à des degrés divers, en fonction des « remontées du terrain » et des opportunités qui se sont présentées et que j'ai saisies.

Les activités de formation et d'information ont concerné aussi bien les personnels enseignants (nouvellement nommés) que les personnels administratifs. Elles ont bénéficié d'un très bon accueil auprès des uns et des autres, les retours sont très positifs. Elles répondaient à un réel besoin de clarification, notamment chez les personnels administratifs, confrontés à des problématiques complexes liées aux principes de laïcité, en attente de réponses appropriées et d'éléments d'information susceptibles de les aider à trouver ces réponses. Les enseignants nouvellement nommés étaient également en attente de clarifications et d'informations. Ces formations ont aussi permis de constater l'existence de confusions et d'approximations qui ont pu être levées au cours des échanges.

J'ai également participé à la présentation des diverses référentes de l'université lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels ; cette présentation a été l'occasion d'une première sensibilisation des personnels aux problématiques de la laïcité, et surtout de faire connaître mes fonctions et les recours pour lesquels on pouvait me solliciter.

Dans cette rubrique « formation », je souhaite intégrer la réponse à une sollicitation de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police à Saint Cyr au Mont d'or : elle porte sur une participation à la formation des cadres de la police nationale, à l'occasion d'un stage sur le thème de la laïcité. Mon intervention (programmée pour le 8 décembre 2023) portera sur un état des lieux de la laïcité en France. Cette action, outre qu'elle participera à ma propre formation, s'inscrit dans la perspective de tisser des liens, en tant que référente laïcité, avec des institutions utiles à ma mission et à son extension.

Mes activités de médiation se sont développées en fonction des demandes provenant d'enseignant.e.s et d'étudiant.e.s. Je fais une liste non exhaustive des problématiques les plus récurrentes. J'ai ainsi eu à traiter de problématiques portant sur le port du foulard sur les lieux du stage inscrit dans le cursus de formation (masters professionnels notamment), ou encore du port du foulard pour les vacataires et les doctorantes qui sont chargées d'enseignements. J'ai également été saisie de la problématique des cours et des examens se déroulant pendant des pratiques et des événements inscrits dans le calendrier religieux, de la demande d'étudiant.e.s portant sur la mise à disposition d'une salle de méditation. J'ai également dû mettre en place des médiations autour de suspicions de port de voile intégral (A chaque fois j'ai reçu l'étudiante concernée pour éclaircir la situation).

Au registre des **activités d'information et d'éclaircissement sur le principe de laïcité à l'Université**, je signalerai quelques exemples comme une demande d'information sur les règlements concernant la photo de la carte d'étudiant.e : la tête doit-elle être découverte ? (Nous en avons discuté lors d'une réunion avec Irène Gazel). Notre conclusion, après avoir étudié la question, a été de dire que le port du voile est autorisé lors de la prise de photo pour la carte d'étudiant.e. Je retiens aussi les remontées de plusieurs enseignant.e.s au sujet des mémoires – sur la partie dédicace : constat était fait que plusieurs étudiant.e.s font référence à Dieu dans la page de remerciement. Après avoir pris des renseignements

auprès de *France Université* il s'avère que cette page est personnelle et n'implique que la responsabilité de l'étudiant.e.

Concernant ma propre formation continue dans le cadre de **la formation des référent.e.s laïcité de l'enseignement supérieur**, j'ai été amenée à participer à la Journée du réseau des référents Laïcité, qui se tenait le 22 septembre 2022 : cette journée a donné lieu à la présentation de la nouvelle charte de la laïcité élaborée par France Université ainsi qu'à celle du nouveau guide de la CPU. Elle a été également un moment précieux d'échange de pratiques et de problématiques entre les différent.e.s référent.e.s laïcité. J'ai pu à cette occasion commencer de tisser un réseau d'échanges qui s'avère très utiles lorsque que je suis saisie d'une problématique complexe pour laquelle la réponse n'est pas entièrement préétablie.

Dans le même ordre d'idées, j'ai participé à la **création d'un groupe de travail avec d'autres référent.e.s laïcité et chargé.e.s de mission de l'enseignement supérieur**. C'est aussi un lieu précieux d'échange de pratiques, et aussi d'information et de conseil sur des cas rencontrés n'ayant pas de réponses immédiates dans la jurisprudence.

Le développement d'**activités de recherche** fait également partie de mes missions. Dans ce cadre, j'ai été discutante, en tant que référente Laïcité, lors de la conférence organisée par les PUL le mardi 26 septembre 2023, à l'occasion de la parution de l'ouvrage *Laïcité, discriminations, racisme : les professionnels de l'éducation à l'épreuve*, inaugurant la nouvelle collection « Éducation et Formation en débat », en présence des deux directeurs de l'ouvrage, Françoise Lantheaume et Sébastien Urbanski.

Concernant enfin **la journée de la laïcité**, j'ai participé, à l'IFCM, le 10 décembre 2022, au titre de référente laïcité, à la table-ronde « Laïcité et religion », avec notamment le directeur de l'ISERL Philippe Martin et Jacqueline Costa Lascoux, dans le cadre de l'exposition « Laïcité et religions dans la France d'aujourd'hui » conçue par l'Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité (ISERL). Cette table-ronde prolongeait l'inauguration de cette exposition.

Pour la journée de la laïcité du 9 décembre prochain, je n'ai pas pu mettre en place le projet que je présente ci-dessous, et dont j'ai le souhait de mettre en place pour l'année prochaine, cela pour plusieurs raisons, problèmes de santé, manque de temps (20% de mon temps de travail est consacrée à la mission laïcité), changement de direction de l'Iserl, etc...

Pour marquer cette journée, et suite aux échanges que j'ai eu avec Caroline Marque, du service communication, je lui ai proposé, avec votre accord bien sûr, de présenter dans la lettre des personnels (celle du 6 décembre) la Charte de la laïcité de l'enseignement supérieur.

Pour conclure, je signalerai quelques **projets à venir**. Tout d'abord, la conception et la mise en place d'un atelier en collaboration avec Hélène Turlan, référente radicalisation. Cet atelier a pour finalité d'informer et d'éclairer sur les problématiques de laïcité et de radicalisation. Son objectif premier sera de prévenir les confusions nombreuses sur ces problématiques, comme nous avons pu le constater l'une et l'autre. Ensuite, considérant que la journée laïcité ne prend pleinement son sens qu'en y impliquant les étudiant.e.s, et que cette implication n'est possible qu'en la préparant tôt en amont, je souhaite proposer la mise en place d'une action avec les étudiant.e.s concernant la laïcité en appui sur une pratique culturelle (le support en serait la photographie). Elle pourrait être lancée au début de l'année 2024, pour être au cœur de la journée de la Laïcité de décembre 2024. Elle suppose bien sûr la collaboration des instances de Lyon 2 et des composantes concernées.

Lyon, le 14 novembre 2023

Samia Langar, Référente Laïcité Université Lumière Lyon 2.

